



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

RÉSOLUTIONS 2019-97 À 2019-106 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **8 juillet 2019** à 17 heures 30, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, av. Francis-Hughes à Laval.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Sandra El-Helou	administratrice et conseillère municipale
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée alors que M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que M. Vasilios Karidogiannis avait motivé son absence.

Ayant au moins une personne du public, la période de question leur étant réservée a donc lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2019 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2019-97 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2019.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 MAI 2019

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2019 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2019-98 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2019.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS AU TERMINUS MONTMORENCY ET AU SIÈGE DE LA STL - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE ÉLÉVAPRO SERVICES INC. (2019-MC-14)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs au terminus Montmorency et au siège de la STL ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise ÉLÉVAPRO SERVICES INC., aux prix ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle* permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2019-99

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs au terminus Montmorency et au siège de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise ÉLÉVAPRO SERVICES INC., aux prix ci-après détaillés, toutes taxes exclues;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Terminus Montmorency			A	B	C	D
Article du devis	Type de travaux	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
1,01	Mensuel	Monte-personne No 4 (Hydraulique)	Unité	36	60,00 \$	2 160,00 \$
1,02	Mensuel	Ascenseur No 5 (Câble)	Unité	36	100,00 \$	3 600,00 \$
1,03	Mensuel	Ascenseur No 6 (Câble)	Unité	36	100,00 \$	3 600,00 \$
1,04	Annuel	Monte-personne No 4 (Hydraulique)	Unité	3	120,00 \$	360,00 \$
1,05	Annuel	Ascenseur No 5 (Câble)	Unité	3	200,00 \$	600,00 \$
1,06	Annuel	Ascenseur No 6 (Câble)	Unité	3	200,00 \$	600,00 \$
1,07	Sur demande	Taux horaire régulier (serv. entre 6h00 à 17h00)	heure	120	125,00 \$	15 000,00 \$
1,08	Sur demande	Taux horaire (soir/nuite)	heure	60	187,50 \$	11 250,00 \$
1,09	Sur demande	Taux horaire (week-end/férié)	heure	30	250,00 \$	500,00 \$
1	Sous-Total Terminus Montmorency (TPS & TVQ exclues)(\$ CAD) :					44 670,00 \$
Siège de la STL			A	B	C	D
Article du devis	Type de travaux	Description	Unité	Quantité	Prix (\$)	Montant Total (\$)
2,02	Mensuel	Ascenseur No 1 (Hydraulique/ Cylindre)	Unité	36	60,00 \$	2 160,00 \$
2,03	Mensuel	Monte-personne No 2 (Électrique)	Unité	36	100,00 \$	3 600,00 \$
2,04	Annuel	Ascenseur No 1 (Hydraulique/ Cylindre)	Unité	3	200,00 \$	600,00 \$
2,05	Annuel	Monte-personne No 2 (Électrique)	Unité	3	200,00 \$	600,00 \$
2,06	Sur demande	Taux horaire régulier (serv. entre 6h00 à 17h00)	heure	35	125,00 \$	4 375,00 \$
2,07	Sur demande	Taux horaire (soir/nuite)	heure	15	187,50 \$	2 812,50 \$
2,08	Sur demande	Taux horaire (week-end/férié)	heure	10	250,00 \$	2 500,00 \$
2	Sous-Total Siège de la STL (TPS & TVQ exclues)(\$ CAD) :					16 647,50 \$
1 + 2	Grand Total 3 ans Terminus Montmorency et Siège de la STL (TPS & TVQ exclues)(\$ CAD) :					61 317,50 \$

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DES ABRIBUS DE LA STL -
OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE 9367-8522 QUÉBEC INC. (CONNUE
ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE LE GROUPE PROVIL) (AO 2019-P-01)**

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public relativement à des travaux de raccordement électrique de ses abribus et que huit (8) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise 9367-8522 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de LE GROUPE PROVIL), aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2019-100

d'octroyer le contrat relativement à des travaux de raccordement électrique des abribus de la STL, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9367-8522 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de LE GROUPE PROVIL), aux prix unitaires (toutes taxes exclues) pour chaque item tel que plus amplement détaillés au tableau joint en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution.

**TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER POUR LES VOIES RÉSERVÉES ET POUR
LES TERMINUS CARTIER, MONTMORENCY ET LE CARREFOUR, À LAVAL -
OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE JBM MARQUAGE ROUTIER INC.
(AO 2019-P-08)**

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de marquage routier pour les voies réservées et les terminus Cartier, Montmorency et Le Carrefour à Laval et que six (6) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise JBM MARQUAGE ROUTIER INC., aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2019-101

d'octroyer le contrat pour des travaux de marquage routier pour les voies réservées et les terminus Cartier, Montmorency et Le Carrefour à Laval, d'une durée de trente-six (36) mois assorti d'options pour deux (2) périodes additionnelles d'une année chacune, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise JBM MARQUAGE ROUTIER INC., aux prix unitaires (toutes taxes exclues) tel que plus amplement détaillés au tableau joint en annexe B pour faire partie intégrante de la présente résolution, et;

d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement.

ACQUISITION DE STATIONS DE CHARGE À COURANT CONTINU DE 100KW/H POUR L'ALIMENTATION DES AUTOBUS ÉLECTRIQUES DE LA STL - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE ABB INC. (AO 2019-P-09)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de stations de charge à courant continu de 100kW/h pour l'alimentation de ses autobus électriques et que sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, la STL a décidé de se prévaloir de l'option, soit le lot « *service de support technique* », tel que permis aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'il appert que la plus basse soumission conforme (incluant l'option de *service de support technique*) est celle de l'entreprise ABB INC., aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2019-102

d'octroyer le contrat pour l'acquisition de stations de charge à courant continu de 100kW/h pour l'alimentation des autobus électriques de la STL, incluant l'option de « *service de support technique* », selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise ABB INC., aux prix suivants, toutes taxes exclues:

2019-102

QUANTITÉ REQUISE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRES TPS & TVQ exclus (\$ CAD)	PRIX TOTAL TPS & TVQ exclus (\$ CAD)
10	Station de charge à courant continu de 100 kW/h :	109 968,70 \$	1 099 687,00 \$
Forfait	Livraisons DDP Destination :		21 500,00 \$
Forfait	Bancs d'essai :		- \$
Forfait	Documentations et formations :		31 650,00 \$
		TOTAL (\$ CAD) :	1 152 837,00 \$

SERVICE DE SUPPORT TECHNIQUE

NOMBRE D'HEURE ESTIMÉ	DESCRIPTION	TARIF HORAIRE TPS & TVQ exclus (\$ CAD)	PRIX TOTAL TPS & TVQ exclus (\$ CAD)
40	Service de support technique - Année 1 :	195,00 \$	7 800,00 \$
40	Service de support technique - Année 2 :	200,00 \$	8 000,00 \$
40	Service de support technique - Année 3 :	205,00 \$	8 200,00 \$
40	Service de support technique - Année 4 :	210,00 \$	8 400,00 \$
40	Service de support technique - Année 5 :	215,00 \$	8 600,00 \$
40	Service de support technique - Année 6 :	220,00 \$	8 800,00 \$
40	Service de support technique - Année 7 :	225,00 \$	9 000,00 \$
		TOTAL (\$ CAD) :	58 800,00 \$

FOURNITURE DE MANTEAUX D'HIVER POUR LES CHAUFFEURS DE LA STL POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE GROUPE TRIUM INC. (AO 2019-P-11)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de manteaux d'hiver pour ses chauffeurs et que dix-sept (17) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) entreprises avaient déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, la plus basse soumission a été déclarée non conforme, soit celle d'OPALE INTERNATIONAL INC., pour avoir déposé une soumission sans signature, contrairement à ce qui est exigé dans les documents d'appels d'offres ;

ATTENDU QU'il appert que la plus basse soumission conforme est donc celle de l'entreprise GROUPE TRIUM INC., aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2019-103

d'octroyer le contrat pour la fourniture de manteaux d'hiver pour les chauffeurs de la STL, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GROUPE TRIUM INC., aux prix suivants, toutes taxes exclues:

QUANTITÉ ESTIMÉE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRES TPS & TVQ exclus	PRIX TOTAL TPS & TVQ exclus
720	Fourniture de manteaux d'hiver pour les chauffeurs de la STL :	129.95 \$	93,564.00 \$
		TOTAL :	93,564.00 \$

ACQUISITION ET MISE EN OPÉRATION D'UN SIMULATEUR DE CONDUITE D'AUTOBUS URBAIN - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE VIRAGE SIMULATION INC. (AO 2019-P-12)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et la mise en opération d'un simulateur de conduite d'autobus urbain et que deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, une (1) seule entreprise a déposé une proposition, soit VIRAGE SIMULATION INC. ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse de la seule soumission reçue, il appert que la proposition de l'entreprise VIRAGE SIMULATION INC. est conforme, aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2019-104

d'octroyer le contrat pour l'acquisition et la mise en opération d'un simulateur de conduite d'autobus urbain, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, soit l'entreprise VIRAGE SIMULATION INC., aux prix suivants, toutes taxes exclues:

Description	Prix en \$ CAD (TPS et TVQ excluses)
Simulateur de conduite d'autobus urbain incluant la première année du Plan de service, d'entretien et de mise à jours :	186,600.00 \$
Livraison DDP Laval	Inclus
Installation et mise en opération :	Inclus
Documentation technique :	Inclus
Formation - Banque d'heure de 20 heures (165.00 \$ / hr x 20 heures**) :	3,300.00 \$
Plan de service, d'entretien et de mise à jours – 5 ans :	47,500.00 \$
PRIX TOTAL :	237,400.00 \$

LISTE D'ASSIGNATIONS DU 24 AOÛT 2019 AU 3 JANVIER 2020 - ADOPTION

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la convention collective des chauffeurs, la Société de transport de Laval doit procéder à une nouvelle liste d'assignments en vigueur du 24 août 2019 au 3 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE le nombre de chauffeurs requis est de 613 ;

ATTENDU QUE les principaux changements consistent en des modifications aux horaires des circuits 2, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 313, 360, 402, 404, 901, 902, 903, 925 et 942, au retrait, durant la semaine, du service de la ligne 360 ainsi qu'à la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2019-105

d'approuver la liste d'assignments du 24 août 2019 au 3 janvier 2020, incluant les modifications aux horaires des circuits 2, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 313, 360, 402, 404, 901, 902, 903, 925 et 942, au retrait, durant la semaine, du service de la ligne 360 ainsi qu'à la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés; et

que le nombre de chauffeurs requis soit de 613 jusqu'au 3 janvier 2020.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2019-106 de lever l'assemblée à 17h35.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif

Résolution : 2019-100

Tableau – Annexe A

Code STL (Chronobus)	Endroit / Intersection	Prix (\$)
41058	100ième Avenue/ Samson	6 650,20 \$
41220	Cartier/ Émile	12 410,40 \$
41228	Cartier/ Perrin	14 124,00 \$
41267	Cartier/ De Bayeux	13 788,00 \$
41284	Chomedey/ Monod	12 534,80 \$
41285	Chomedey/ Face au 1085	15 760,20 \$
41290	Chomedey/ Des Châteaux	12 708,40 \$
41331	Concorde/ 15ième Rue	15 678,60 \$
41368	Concorde/ Champlain	15 284,00 \$
41378	Concorde/ Joly	13 896,20 \$
41410	Curé-Labelle/ Samson	6 641,00 \$
41413	Curé-Labelle/ Perron	1 705,40 \$
41420	Curé-Labelle/ Face au 1200	9 519,80 \$
41425	Curé-Labelle/ Souvenir	14 179,00 \$
41437	Curé-Labelle/ Face au 2415	12 930,20 \$
41451	Curé-Labelle/ Dagenais	8 903,00 \$
41454	Curé-Labelle/ Face au 480	9 603,80 \$
41494	Dagenais/ Des Rossignols	3 071,20 \$
41502	Daniel-Johnson/ De Chenonceau	7 490,20 \$
41649	Francis-Hugues/ en Face du 2250	1 735,40 \$
41740	Industriel/ Michelin	1 735,40 \$
41770	Jean-Béraud/ Daniel-Johnson	13 859,40 \$
41835	Des Laurentides/ Saint-Elzéar	1 705,40 \$
41847	Des Laurentides/ Face au 2090	10 256,40 \$
41865	Des Laurentides/ Grenon	4 720,20 \$
41914	Laval/ Du Souvenir	2 751,60 \$
41920	Laval/ Saint-Martin	11 073,80 \$
41923	Laval/ D'Argenteuil	5 201,00 \$
41991	Lévesque/ Pélicans	6 528,80 \$
42070	Lévesque/ J.J.Joubert	6 528,80 \$
42095	Lévesque / Mondor	6 528,80 \$
42139	Lévesque/ Des Cépages	6 528,80 \$
42439	Montée Montrougeau/ Dagenais	2 138,60 \$
42457	Montée du Moulin/ De L'Église	6 613,00 \$
42491	Notre-Dame/ Chomedey	11 395,40 \$
42521	Notre-Dame-De-Fatima/ De Metz	4 063,00 \$
42650	Principale/ De La Place Publique	2 864,60 \$
42708	René-Laennec/ De Clèves	2 289,80 \$
42830	Saint-Martin/ Face au 2900	11 627,60 \$

Code STL (Chronobus)	Endroit / Intersection	Prix (\$)
42836	Saint-Martin/ Face au 1454	1 735,40 \$
42839	Saint-Martin/ McNamara	1 735,40 \$
42921	Sainte-Rose/ Arthur-Sauvé	5 649,60 \$
42960	Sainte-Rose/ De Bordeaux	3 646,80 \$
43033	Samson/ Cléophas-Charbonneau	12 371,60 \$
43080	Arthur-Sauvé/ Dagenais	6 287,40 \$
43084	Arthur-Sauvé/ Sainte-Rose	2 195,00 \$
43142	Du Souvenir/ Armand Frappier	14 005,00 \$
43144	Du Souvenir/ Centre Laval	12 652,40 \$
43145	Du Souvenir/ Centre Laval	10 723,80 \$
3922	Jacques-Bureau/ Saint-Elzéar	5 196,60 \$
46013	Notre-Dame/ Face au 3050	10 797,00 \$
46114	Saint-Martin/ Lesage	8 924,60 \$
46422	Saint-Martin/ Face au palais de Justice	15 817,20 \$
46504	Jacques Bureau/ Face au 3020	4 465,20 \$
42854	Saint-Martin / Des Laurentides	8 937,00 \$
42855	Saint-Martin / De Grenoble	6 884,20 \$
41866	des Laurentides / Piron	8 808,20 \$
42719	Cité-de-la-Santé	8 651,40 \$
41393	De La Concorde/ Lévesque (afficheur STL sur un poteau)	4 303,00 \$
41801	Des Laurentides/ De La Concorde (afficheur STL au toit)	3 127,00 \$
41881	Des Laurentides/ Sellier (afficheur STL sur un poteau)	4 303,00 \$
41951	Le Corbusier/ Michelin (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
42458	Montée du Moulin / De L'Église (afficheur STL sur un poteau)	4 963,80 \$
42481	Notre-Dame/ face au 3870 (afficheur STL au toit)	3 127,00 \$
42509	Notre-Dame/ Clarendon (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
42510	Notre-Dame/ 75ième Avenue (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
42562	Du Parc/ Lesage (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
42773	Saint-Elzéar/ Des Laurentides (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
43049	Samson/ Des Iles (afficheur STL sur un poteau)	4 185,40 \$
41364	Concorde / Grand-Pré (poteau électrifié)	4 185,40 \$
	Sous-Total TPS & TVQ exclues:	525 629,60 \$
Articles divers		
	Description	Prix (\$)
	Rapport final (électrification des abribus à un caisson publicitaire)	36 000,00 \$
	Rapport final (électrification des abribus à un afficheur)	7 200,00 \$
	Sous-Total TPS & TVQ exclues:	43 200,00 \$
	Grand-Total TPS & TVQ exclues:	568 829,60 \$

Résolution : 2019-101
Tableau – Annexe B

Terminus à Laval: Cartier - Montmorency - Le Carrefour	A	B	C	D
Description	Unité	Quantité estimée (pour 3 ans)	Prix (\$)	Montant Total (3 ans)
Ligne simple blanche ou jaune continue 120 mm de largeur sans application de microbilles	ml	15960	0,42 \$	6 703,20 \$
Ligne simple bleu continue 120 mm de largeur sans application de microbilles	ml	140	1,00 \$	140,00 \$
Ligne double blanche ou jaune continue 120 mm de largeur avec application de microbilles	ml	126	0,84 \$	105,84 \$
Marquage de bordure de trottoir sans application de microbilles	ml	1491	0,60 \$	894,60 \$
Marquage plein blanc ou jaune pour dos d'âne	m ²	49	12,33 \$	604,17 \$
Marquage blanc ou jaune pour zone hachurée	m ²	1008	12,33 \$	12 428,64 \$
Effaçage par scarification de ligne 120 mm de largeur	ml	140	5,00 \$	700,00 \$
Effaçage par scarification de cases de stationnement	unité	17	10,00 \$	170,00 \$
Traverse piétons (blanche ou jaune)	ml	119	5,40 \$	642,60 \$
Ligne d'arrêt largeur 300 à 600 mm	ml	161	5,40 \$	869,40 \$
Pictogramme "handicapés"	unité	42	15,00 \$	630,00 \$
Pictogramme "Interdiction de stationner"	unité	7	15,00 \$	105,00 \$
Pictogramme "interdit aux piétons" diam. 1,80 m	unité	42	15,00 \$	630,00 \$
Pictogramme (Interdiction de Fumé)	unité	7	15,00 \$	105,00 \$
Pictogramme (voie vélo Marq-021)	unité	14	15,00 \$	210,00 \$
Pictogramme (voiture électrique)	unité	21	15,00 \$	315,00 \$
Flèche MTQ simple	unité	84	20,00 \$	1 680,00 \$
Flèche MTQ double	unité	4	35,00 \$	140,00 \$
Lettrage hauteur 300mm "RESERVÉ"	unité	91	15,00 \$	1 365,00 \$
Lettrage hauteur 450mm "AUTOBUS SEULEMENT"	unité	7	20,00 \$	140,00 \$
Pictogramme sur Quai	Unité	42	20,00 \$	840,00 \$
Lettrage hauteur 1,8 m "BUS"	unité	14	35,00 \$	490,00 \$
Sous-total Terminus (3 ans):				29 908,45 \$

Marquage Voie réservée	A	B	C	D
Description	Unité	Quantité (pour 3 ans)	Prix (\$)	Montant Total (3 ans)
Résine Époxydique				
Résine époxydique : macle	unité	528	68,00 \$	35 904,00 \$
Résine époxydique : pictogramme «BUS», «BUS SEULEMENT», «BUS AUTORISÉ»	unité	110	68,00 \$	7 480,00 \$
Résine Époxydique : ligne simple (continue, discontinue, biseau) - Longueur excluant les vides, base 2 x 120 mm de largeur	m	4202	1,50 \$	6 303,00 \$
Résine époxydique : ligne double (continue ou discontinue - Longueur excluant les vides, base 2 x 120mm de largeur	m	12430	3,00 \$	37 290,00 \$
Résine époxydique : ligne d'arrêt, base 450 mm de largeur.	m	22	18,00 \$	396,00 \$
Résine époxydique : zone hachurée, incluant les vides	m ²	220	33,00 \$	7 260,00 \$
Résine époxydique : effacement de lignes-longueur excluant les vides, base 120mm	m	825	2,00 \$	1 650,00 \$
Résine époxydique : effacement de macle ou de flèche	unité	11	50,00 \$	550,00 \$
Marque Rouge pour voies réservées Pont Viau (BUS au centre) Marq-34 « BUS »	unité	13	180,00 \$	2 340,00 \$
Base d'eau ou Alkyde				
Base d'eau ou alkyde : macle	unité	264	35,00 \$	9 240,00 \$
Base d'Eau ou alkyde : ligne simple (continue, discontinue, biseau) - Longueur excluant les vides, base 120 mm de largeur	m	2200	0,50 \$	1 100,00 \$
Base d'eau ou alkyde : ligne double (continue, discontinue, biseau) - Longueur excluant les vides, base 2 x 120 mm de largeur	m	6215	0,55 \$	3 418,25 \$
Base d'eau ou Alkyde : ligne d'arrêt, base 450 mm de largeur	m	22	6,00 \$	132,00 \$
Base d'eau ou alkyde : zone hachurée, incluant les vides	m ²	55	12,33 \$	678,15 \$
Base d'eau ou alkyde : effacement de macle ou de flèche	unité	6,6	10,00 \$	66,00 \$
Base d'eau ou alkyde : effacement de lignes - longueur excluant les vides, base 120 mm	m	413,6	2,00 \$	827,20 \$
Sous-total Voies réservées (3 ans):				114 634,60 \$
Total Terminus et Voies réservées (3 ans):				144 543,05 \$